

République Française

Département
De la Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY
Séance DU 31 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Représentés : 4
- Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Freddy KOPEC, Maire.

Membres présents : KOPEC Freddy, GROSJEAN Virginie, BALLIVET Jacques, CHEVIET Vincent, LAMBERT Agnès, LACOUR Céline, BIDON David, HERITIER Quentin

PROCURATIONS : PIRES Sylvie à LAMBERT Agnès
RABY Océane à BALLIVET Jacques,
SANDRETTI Baptiste à KOPEC Fanny
MILLOT Romain à GROSJEAN Virginie

Arrivée de MME Sylvie PIRES en cours de séance pour le vote du point 6


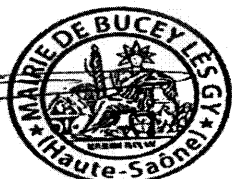
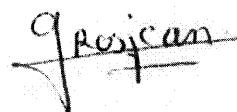
Secrétaire : Grosjean Virginie

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 31 MARS 2023

Délibération N°	Objet de la délibération	Vote
2023 / 11	ENTRETIEN PLAN D'EAU 2023	Approuvée à l'unanimité
2023 / 12	APPROBATION CG 2022 BUDGET PRINCIPAL	Approuvée à l'unanimité
2023 / 13	APPROBATION CG 2022 BUDGET BOIS	Approuvée à l'unanimité
2023 / 14	AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PAL	Approuvée à l'unanimité
2023 / 15	AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET BOIS	Approuvée à l'unanimité
2023 / 16	PRESENTATION ET VOTE DU CA BUDGET PRINCIPAL	Pour : 11 Contre : 1
2023 / 17	PRESENTATION ET VOTE DU CA BUDGET BOIS	Approuvée à l'unanimité
2023 / 18	VOTE DES TAXES LOCALES 2023	Approuvée à l'unanimité
2023 / 19	PRESENTATION ET VOTE DU BP 2023 BOIS	Approuvée à l'unanimité
2023 / 20	PRESENTATION ET VOTE DU BP 2023 COMMUNE	Pour : 11 Contre : 1

LE MAIRE, Freddy KOPEC

Le secrétaire de séance, Virginie GROSJEAN.

PROCES VERBAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY

Séance DU 31 MARS 2023

Membres présents : KOPEC Freddy, GROSJEAN Virginie, LAMBERT Agnès, BALLIVET Jacques, HÉRITIER Quentin, LACOUR Céline, CHEVIET Vincent, KOPEC Fanny, BIDON David, PIRES Sylvie
arrivée à 19h15

PROCURATIONS : Romain MILLOT à Virginie GROSJEAN
Océane RABY à Jacques BALLIVET
Sylvie PIRES à Agnès LAMBERT
Baptiste SANDRETTI à Fanny KOPEC

Séance ouverte à 18H30

MME GROSJEAN Virginie a été désigné(e) secrétaire de séance par l'assemblée et fait état des procurations.

1) Entretien Plan d'eau 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la décision, prise à l'unanimité le 10 mars dernier, de solliciter d'autres professionnels des Espaces Verts afin de comparer les différentes offres du secteur pour l'entretien annuel du Plan d'eau de la commune, qui sont les suivantes :

Alex'terieur a remis son devis de travaux d'entretien du plan d'eau actualisé par rapport à celui de 2022. Il s'élève à 6 660.00 € TTC, soit une augmentation de 22 %.

Pour les mêmes prestations (tonte, taille débroussaillage, etc...) : d'autres entreprises ont été consultées :

- Extérieur Créatif : 11 350 € TTC
- Mr GRUET : 12 096.00 € TTC
- Millardet Espaces Verts : 5 637.25 € TTC (pas de TVA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter ce devis de Alex'terieur pour un montant de 6600.00€,
- Indique que les crédits seront inscrits au budget 2023 de la commune,
- Autorise le maire à signer le devis.

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget Principal

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2022, comptabilité du receveur pour le budget Principal de la Commune.

Il n'appelle aucune observation de leur part, et le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la commune est voté comme suit :

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget Bois

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2022, comptabilité du receveur pour le budget Bois.

Il n'appelle aucune observation de leur part, et le Compte de Gestion 2022 du Budget Bois est voté comme suit :

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Affectation des Résultats Budget Principal

Vu le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement constatés aux résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal de la commune, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes de :

- **88 088.82 €** au compte **002** en recettes de fonctionnement
- **6722.32 €** au compte **001** en recettes d'investissement

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Affectation des Résultats Budget Bois

Vu le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement constatés aux résultats de l'exercice 2021 du Budget Bois, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes de :

- **83 862.84 €** au compte **002** en recettes de fonctionnement
- **24 164.70 €** au compte **001** en dépenses d'investissement
- **24 164.70 €** au compte **1068** en recette d'investissement

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Présentation et Vote du Compte Administratif 2022 Budget Principal

Monsieur Jacques Ballivet a été nommé président de séance

Arrivée de Sylvie Pires

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du Maire, vote le Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 comme suit :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTATS DE CLOTURE 2021</i>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	S Fonctionnement	424 542.21	430 966.94	6 424.73
	S Investissement	106 359.46	166 853.94	60 494.48
		+	+	
REPORTS DE 2021	REPORT EN SF (002)		81 664.09	
	REPORT EN SI (001)	53 772.16		
		=	=	
Total réalisations + reports		584 673.83	679 484.97	94 811.14
RAR à reporter en 2022	S Fonctionnement	0.00	0.00	
	S Investissement	0.00	0.00	
	TOTAL DES RAR 2022	0.00	0.00	
RESULTAT CUMULE	S Fonctionnement	424 542.21	512 631.03	88 088.82
	S Investissement	160 131.62	166 853.94	6 722.32
	Total cumule	584 673.83	679 484.97	94 811.14

11 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Présentation et Vote du Compte Administratif 2022 Budget Bois

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du Maire, vote le Compte Administratif du budget du service « BOIS » pour l'exercice 2022 comme suit :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTATS DE CLOTURE 2021</i>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	<i>S Fonctionnement</i>	69 967.34	117 830.15	47 862.81
	<i>S Investissement</i>	24 164.70	7 146.75	- 17 017.95
		+	+	
REPORTS DE 2021	REPORT EN SF (002)		60 164.73	
	REPORT EN SI (001)	7 146.75		
		=	=	
<i>Total réalisations + reports</i>		101 278.79	185 141.63	83 862.84
RAR à reporter en 2022	<i>S Fonctionnement</i>	0.00	0.00	
	<i>S Investissement</i>	0.00	0.00	
	<i>TOTAL DES RAR 2021</i>	0.00	0.00	
RESULTAT CUMULE	<i>S Fonctionnement</i>	69 967.34	177 994.88	108 027.54
	<i>S Investissement</i>	31 311.45	7 146.75	- 24 164.70
	Total cumule	101 278.79	185 141.63	83 862.84

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Vote des Taux des Taxes Locales 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undicies et 1939 A du Code général des impôts, décide de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Foncier bâti : 29.94 %
- Foncier non bâti : 16.84 %
- Taxe Habitation : 8.34 %
- CFE : 12.05 %

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9) Présentation et Vote du Budget Primitif 2023 Bois

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2023 du budget bois comme présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 157 205.00 €
Recettes : 198 712.84 €

13 POUR

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 33 664.70 €
Recettes : 33 664.70 €

0 CONTRE

0 ABSTENTION

10) Provisions de créances 2023

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M57, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour depreciation des actifs circulants

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la collectivité au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2023, le risque est estimé à environ 20 % soit 723.22 €

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'inscrire au budget primitif 2023 les provisions semi-budgétaires telles que détaillées dans la tableau ci-dessous , comme suite , pour un montant global de 750 €

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

11) Présentation et Vote du Budget Primitif 2023 Commune

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2023 de la commune comme présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 449 682.68
Recettes : 503 040.82 €

12 POUR

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 138 960.00 €
Recettes : 138 960.00 €

1 CONTRE

0 ABSTENTION

12) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Subvention aux Comité des Fêtes de Bucey les Gy
- Idées occupation de l'ancien salon de coiffure

La séance est levée à 20H35

